



Précisions sur la demande de recevabilité et pièces complémentaires

Vous remplissez d'abord la première partie de la demande de validation (la demande de recevabilité, 1^{er} dossier). Vous **précisez** dans la demande de recevabilité **pour quel brevet, diplôme ou certificat vous entendez faire valider votre expérience.**

Dans la demande de recevabilité, vous fournissez des informations sur votre expérience, notamment professionnelle, bénévole ou privée ainsi que sur votre parcours d'éducation et de formation. À partir de ces informations et des pièces justificatives, la cellule VAE du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse vérifie que votre expérience vous ouvre bien le droit à la VAE et que votre demande est recevable.

Si vous remplissez cette demande de manière manuscrite, écrivez lisiblement. **Veillez à être précis et concis et à n'oublier aucune information.**

Vous devez produire des documents à l'appui de vos déclarations. Ces justificatifs peuvent être de nature très différente. Ils font l'objet d'un examen attentif de la part du service du ministère.

Pour la demande de recevabilité, il faut fournir les pièces complémentaires suivantes :

- Des pièces officielles, telles qu'un certificat d'affiliation à la sécurité sociale et une copie du contrat de travail (ou un certificat de travail) prouvant les activités salariées ;
- Un **certificat d'affiliation** à la sécurité sociale ;
- Des **certificats délivrés** par le président de l'association pour vos activités bénévoles au sein d'associations ;
- Des **déclarations sur l'honneur** pour des activités privées ;
- Des photocopies de vos certificats, diplômes ou brevets, des bulletins, des attestations d'unités ou de modules, des décisions de VAE, des certificats de participation de stage ou certificats de réussite de formation ;
- Une **copie de la pièce d'identité** ;
- Une **copie de l'avis de débit** : pour introduire une demande de recevabilité, vous devez acquitter un droit de timbre de **25 euros** par virement bancaire ou postal sur le compte postal de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines : IBAN LU09 1111 7026 5281 0000, code BIC : CCPLLULL en indiquant les mentions suivantes : « droit de timbre, validation des acquis de l'expérience (RGD du 11 janvier 2010) » et vos nom et prénom.
- Signature du document sur le traitement des données personnelles

Numérotez vos justificatifs. Les justificatifs rédigés dans une langue autre qu'une des langues officielles du Luxembourg (luxembourgeois, français et allemand) doivent être accompagnés d'une traduction assurée par un traducteur assermenté.

Attention : Les justificatifs que vous joignez à votre demande ne vous seront pas retournés. Aussi, pour des documents tels que bulletins de salaire, contrats de travail, diplômes... veuillez fournir exclusivement des copies.

Il vous appartient d'accorder la plus grande attention à la qualité des informations que vous produisez. Veuillez prendre note de la politique sur la protection des données à caractère personnel en matière de validation des acquis de l'expérience.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle

La cellule VAE